



Paieiment de la revalorisation pension alimentaire

Par Visiteur

Bonjour, comment obliger mon ex à payer la revalorisation de la pension alimentaire sans pour autant que je paye les frais d'huissier chose que l'on me dit quand j'en contact un. Sachant que je vie en France et mon ex à la Martinique.

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Vous êtes contrainte de passer par un huissier.

Cependant ce n'est pas à vous de régler les frais mais à votre ex conjoint.

Je pense que du fait de la distance l'huissier vous demande de verser une commission, laquelle vous sera restituer lorsque votre ex mari aura payer l'huissier.

Cordialement